



Probleme d indemnisation suite accident

Par **lafeepachie**, le **01/07/2015** à **20:25**

bonjour a tous
Mon mari a eut un accident responsable le 30/05 remorquage et
Suite à sa l expert est passé et a estimé le vehicule a 2000€ le soucis est que l expert
nous as expliquer que si on la cédait on aurait que 1600€ car il fallait retirer 400€ de residuelle
et si on la fait réparer on aurait 2000€ moins la franchise de 10% rnrna ce jour l assurance
nous envoie un cheque qui correspond a rien car il doivent aussi nous régler 512€
d'equipement et la on reçoit 2261€ on appel pour info et ils nous disent n encaissez pas le
cheque c est une erreur on vous doit que 2012€.rnrnJe ne comprend plus rien on as jamais la
même version l assurance n as jamais donnée les infos quand on appelait et là a priori l expert
nous aurait pas dit la vérité que faire ???rnrnAs t on le droit d encaissez le cheque
??rnrncombien nous doit l assurance ??rnrnmerci d avance

Par **moisse**, le **02/07/2015** à **07:50**

Bonjour,
Vous n'avez pas volé ce chèque, donc vous pouvez l'encaisser.
Bien sur cela
risque de nuire à vos relations présentes et futures avec cet assureur.
Vu d'ici il vous doit
1600 euro et 512 soit 2112 euro.
Mais sur ces équipements on n'a pas le contrat en mains
pour en voir la mise en mouvement et les éventuelles limitations.
Au passage, vous n
'indiquez pas si l'expert a estimé le véhicule réparable ou non, alors que selon vos propos il a
dû être déclaré VEI, ce qui gèle la carte grise.